|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| MINISTERE DE L’ECONOMIE, DES FINANCES  ET DU DEVELOPPEMENT |  | BURKINA FASO |
| -------------------- | Unité - Progrès - Justice |
| SECRETARIAT GENERAL | -------------------- |
| -------------------- |  |
| DIRECTION GENERALE DES SERVICES INFORMATIQUES |  |
| -------------------- |  |
| DIRECTION DE L’INGENIERIE LOGICIELLE ET DE L’EXPLOITATION |  |  |
| -------------------- |  |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |

**TERMES DE REFERENCE**

|  |  |
| --- | --- |
| Informations de base | |
| Activité | **ACQUISITION DE LICENCES, FORMATION, INSTALLATION, CONFIGURATION ET MIGRATION DE DONNEES VERS LE SGBD POSTGRESQL AU PROFIT DE LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES INFORMATIQUES DU MINEFID** |
| Bénéficiaires | * Direction Générale des Services Informatiques (DGSI) |

**Août 2018**

**Table des matières**

[**1.** **Contexte et justification** - 3 -](#_Toc520956443)

[**2.** **Objectifs** - 3 -](#_Toc520956444)

[**Objectif général** - 3 -](#_Toc520956445)

[**Objectifs spécifiques** - 3 -](#_Toc520956446)

[**Résultats attendus** - 3 -](#_Toc520956447)

[**3.** **Mandat du prestataire** - 4 -](#_Toc520956448)

[**3.1 Installation et configuration** - 4 -](#_Toc520956449)

[**3.2 Formation et transfert de compétences** - 4 -](#_Toc520956450)

[**4.** **Durée, lieu et calendrier** - 5 -](#_Toc520956452)

[**5.** **Livrables attendus** - 5 -](#_Toc520956453)

[**6.** **Procédure de sélection** - 5 -](#_Toc520956454)

[**7.** **Financement** - 5 -](#_Toc520956455)

# **Contexte et justification**

Le Ministère de l’Économie, des Finances et du Développement (MINEFID), dans le cadre de la mise en œuvre de sa mission, s’est inscrit dans une dynamique de modernisation de ses services. Cette dynamique nécessite l’utilisation des technologies de l’information et de la communication (TIC) comme moyen de modernisation. Ainsi, le MINEFID souhaite mettre en ligne (rendre accessible depuis internet) un certain nombre de ses services. Pour une première phase avec l’appui du PNUD (Programme des Nations Unis pour le Développement), le MINEFID souhaite mettre en ligne la soumission électronique des réponses aux appels d’offres.

Aussi, instruction a été donnée de s’orienter vers les bases de données libres et le choix s’est porté sur le système de gestion de bases de données PostgreSQL (proche Oracle Database sur un certain nombre d’aspects : langage SQL, langage procédural, objets de base de données, etc). L’acquisition d’un support pour accompagner les administrateurs de base de données sera nécessaire.

Les présents termes de référence ont pour but de définir les modalités d’intervention du consultant en vue d’accompagner l’Administration dans l’acquisition, l’installation, la configuration, le déploiement, la migration de données, la formation et le transfert de compétences.

# **Objectifs**

# **Objectif général**

L’objectif général de la mission est d’assurer la formation des informaticiens de la DGSI dans le domaine de l’administration de bases de données sous PostgreSQL et réaliser la migration des bases de données du système de gestion des marchés publics et délégation de services publics.

# **Objectifs spécifiques**

De façon spécifique, il s’agit d’une part de/d’ :

* acquérir une licence d’exploitation de « Advanced PostgreSQL » et les outils d’administration (version 9 ou supérieur) ;
* assurer une formation officielle à l’installation, la configuration et l’administration « Advanced PostgreSQL » (version 9 ou supérieur), (cours « administration de base » de 3 à 5 jours, cours « administration avancée » de 4 à 5 jours) ;
* accompagner les informaticiens dans l’installation, la configuration, le déploiement de « Advanced PostgreSQL » ;
* accompagner les informaticiens dans la migration des bases de données du système de gestion des marchés publics et délégation de services publics de Oracle vers « Advanced PostgreSQL » ;
* acquérir un support technique pour une durée de trois (03) ans de « Advanced PostgreSQL » (version 9 ou supérieur) ;
* assurer le transfert de compétences sur les bonnes pratiques d’utilisation de « Advanced PostgresSQL ».

# **Résultats attendus**

A l’issue de la mission, les résultats attendus sont les suivants :

* une licence d’exploitation « Advanced PostgreSQL » et les outils d’administration (version 9 ou supérieur) est fournie ;
* une formation officielle à l’installation, la configuration et l’administration de « Advanced PostgreSQL » (version 9 ou supérieur, cours « administration de base » de 3 à 4 jours, cours « administration avancée » de 4 à 5 jours) est assurée ;
* les informaticiens ont été formés sur l’installation, la configuration, le déploiement de la « Advanced PostgreSQL » ;
* les informaticiens ont été assistés dans la migration des bases de données du système de gestion des marchés publics et délégation de services publics de Oracle Database vers « Advanced PostgreSQL » ;
* un support technique pour une durée de trois (03) ans de « Advanced PostgreSQL » (version 9 ou supérieur) est acquis ;
* le transfert de compétences sur les bonnes pratiques d’utilisation de « Advanced PostgreSQL » est assuré.

# **Mandat du prestataire**

Le prestataire aura pour principales missions :

**Assurer la formation de dix (10) informaticiens de la DGSI,** avec des supports de cours officiels et certifiants**, sur l’administration (de base, avancée) de PostgreSQL. Le programme prendra en compte** l’installation, la configuration et l’administration des bases de données sous PostgreSQL (version 9 ou supérieur stable).

**NB :** le prestataire doit organiser la série de formations dans des centres réunissant toutes les conditions nécessaires pour le bon déroulement des formations. Les formateurs et spécialistes proposés (par le prestataire) :

* doivent être habilités à dispenser des cours officiels sur PostgreSQL ;
* avoir au moins un BAC +3 en informatique ou équivalent ;
* avoir au moins cinq (05) ans d’expérience dont au moins trois (03) dans la conduite de formations ;
* avoir réalisé au moins deux (02) sessions de formation sur PostGreSQL ;
* avoir assisté au moins à une (01) migration de base de donnée de Oracle 10g (au moins) vers PostgreSQL Advanced Server (version 9 ou supérieur stable) ;

# **3.1 Installation et configuration**

Les différentes installations et configurations se feront selon les règles de l’art tout en tenant compte des règles internes de la DGSI.

* Un plan de migration doit être fournis.
* Les scripts de migration permettant de récupérer tous les objets notamment les procédures stockées doivent être élaborés.

NB : le prestataire pourra faire des suggestions d’améliorations pour les installations et configurations à faire. Enfin, il pourra faire des propositions d’amélioration par d’autres types de licences et de support.

# **3.2 Formation et transfert de compétences**

Le prestataire devra assurer une formation et un transfert de compétences en prenant en compte les aspects particuliers suivants :

* les installations et configurations dans l’environnement Linux Redhat et MS Windows ;
* l’administration des bases données (basique/simple et avancée) ;
* la formation devra être basée sur des cours officiels sur le langage SQL de PostgresSQL et PL/pgSQL (version 9 ou supérieur), administration et administration avancée et les outils indispensables ;
* l’environnement de formation sera mis en place par le formateur ;
* les prérequis et outils nécessaires devront être définis dans l’offre du prestataire.

**NB**: la formation et le transfert de compétences concernera **dix (10) informaticiens du de la DGSI.**

# **Durée, lieu et calendrier**

Le déploiement et la migration des données s’effectueront dans l’un des datacenter de la DGSI et aura une **durée globale est d’une (01) semaine** au maximum.

Au total, la durée de la mission ne devra dépasser quatre (04) semaines, y compris la validation du rapport final. En début de mission, le prestataire fournira un chronogramme détaillé.

**NB**: les formations se dérouleront au Burkina Faso mais hors de Ouaga afin de permettre aux participants de se concentrer sur la formation. Les frais de mission, de déplacement, la location des salle et pause-café sont à la charge du prestataire conformément à la réglementation en vigueur.

Si des formations doivent se tenir hors du pays, le prestataire devra s’organiser afin que les stagiaires puissent effectuer une ou des visites d’entreprise afin de renforcer leurs expériences et leur savoir-faire professionnel. Dans ce cas, les frais de mission et de transport seront à la charge de l’Administration. Toutefois, le prestataire prendra les dispositions pour faciliter l’obtention des visas s’il y a lieu.

# **Livrables attendus**

Les livrables attendu sont les suivants :

* support de cours officiels ;
* rapport de formation et les attestations de formation ;
* rapport de migration des données ;
* rapport final (sous la forme d’une synthèse).

**IMPORTANT** : tous les livrables seront adressés à la DGSI pour approbation et validation. La clôture de la mission donnera lieu à la réception de l’ensemble des travaux réalisés et sera matérialisé par la présentation du rapport final, des outils installés et configurés et de tous les documents réalisés durant la mission.

Les différents manuels et rapports devrons être sous format papiers et support électronique.